



NIEVRE



Communiqué de presse de la CGT et de ses organisations : Métallurgie (FTM), Mines et Energie (FNME), Travailleurs de l'Etat (FNTE), Industries Chimique (FNIC), Syndicat CGT VALLOUREC, UD CGT DU NORD, UD CGT DE LA NIEVRE, UD CGT HAUTES-PYRENEES

VALLOUREC : L'Etat actionnaire doit prendre ses responsabilités

Le 11 décembre dernier, nous apprenions une nouvelle restructuration au sein du groupe Vallourec. Celui-ci annonce sa volonté de céder ses activités « produits de forage », à savoir la société Vallourec Drilling Products France, au groupe américain National Oilwell Varco. Ce projet de cession impacte 3 sites en France, celui d'Aulnoye-Aymeries (Nord), de Cosne sur Loire (Nièvre), et de Tarbes (Hautes Pyrénées). Seul le site d'Aulnoye-Aymeries est inclus dans ce projet de cession. Les sites de Cosne sur Loire et de Tarbes n'entrent pas dans l'opération et font l'objet d'une démarche de cession parallèle, avec recherche de repreneur.

Cosne sur Loire est spécialisé dans les outils de forage pétrolier et compte 120 salariés (emplois directs). Il a déjà fait les frais d'une restructuration du groupe en 2016 avec la suppression de 80 emplois et la fermeture du site de Cosne sur Loire Centre.

Tarbes est lui tourné principalement vers 2 marchés, celui des « tool joints » pour le pétrole et celui de l'armement (corps d'obus) pour le client Nexter. Il emploie 53 salariés (emplois directs), dont plusieurs mutés de St Saulve, Aulnoye-Aymeries et Cosne sur Loire suite à cette même restructuration de 2016.

Ces 2 établissements jouissent d'un savoir-faire de haut niveau.

Le cabinet Athema est en charge de trouver des repreneurs, il rendra ses conclusions dans la 2^{ème} quinzaine de février. La CGT a d'ores et déjà demandé à allonger le délai de recherche de repreneurs.

Rappelons également fin 2016, le rachat de l'aciérie de St Sauve par Ascométal, conduisant à la création de la coentreprise Ascoval : une aciérie et des emplois en balance également aujourd'hui, Ascométal étant soumis à une nouvelle procédure de redressement judiciaire, avec une décision imminente du tribunal.

La restructuration du groupe Vallourec début 2016, faisant suite aux plans sociaux de 2015, avait déjà particulièrement frappé les sites et les emplois français. Deux laminoirs ont été fermés, l'un à St Saulve et l'autre à Déville-lès-Rouen, et un nouveau PSE aura poussé au millier le nombre de suppressions d'emplois sur les 5 000 emplois que comptait la France. La CGT avait dénoncé cette stratégie d'un groupe trop centré sur le marché pétrolier, et délaissant les investissements en France au profit de la rémunération des actionnaires et d'opérations de délocalisations (Chine, Brésil). Paradoxalement, le groupe bénéficiait en même temps de 250 millions de recapitalisation par l'Etat via la BPI, poussant la part de l'Etat à 15% dans le capital du groupe. L'Etat aura, au total, injecté plus de 750 millions d'euros dans le groupe ! Pour quels résultats ?

Les élus du personnel, avec le cabinet Secafi ont proposé à l'époque des alternatives à ces fermetures et suppressions d'emplois par la relance des investissements et la diversification des productions, pistes visiblement ignorées par le groupe. Nous constatons parallèlement la du fait de routes logistiques modifiées suite à la suppression en 2016 des 2 laminoirs français.

Depuis plusieurs semaines, ce sont élus locaux et parlementaires des bassins d'emplois concernés, de toutes tendances politiques, qui alertent le gouvernement, réclament des comptes et surtout des solutions !

Ce dossier Vallourec a été géré en 2016 par Emmanuel Macron, alors Ministre de l'Economie. S'agissant du domaine de l'énergie, et au vu des annonces gouvernementales consécutives à la COP21, il y a urgence à stabiliser les capacités de production et les emplois sur le territoire national, en imaginant toutes les pistes possibles de diversification au-delà du seul marché pétrolier. Les ENR, la grosse mécanique, le BTP ou le bâtiment, entre autres, sont autant de marchés à explorer pour le tube sans soudure, spécialité du groupe. L'Etat actionnaire doit prendre ici toutes ses responsabilités. La CGT a demandé à être reçue au plus vite, et au plus haut niveau de l'Etat, pour envisager des solutions pérennes garantissant l'avenir du groupe et de ses emplois.

Montreuil, le 26 janvier 2018